

Procédure d'admission en Cycle Supérieur

Chaque année, une proportion variable du nombre d'étudiants admis en [cycle supérieur](#) est recrutée directement.

Ces candidats doivent **justifier d'un niveau multimédia satisfaisant et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur.**

La sélection des candidats en cycle supérieur est effectuée **sur dossier et entretien de motivation.**

Le dossier de candidature

Les étudiants doivent remplir attentivement et avec soin le [dossier de candidature](#).

Les dossiers sont analysés dans l'ordre de leur réception. A l'issue de l'examen du dossier, le candidat reçoit un courrier notifiant soit le rejet de sa candidature, soit un courrier de convocation pour un entretien de motivation.

Les candidats doivent joindre au dossier tous les documents nécessaires à l'évaluation de leur candidature :

Pièces obligatoires :

- une lettre de motivation.
- une photocopie de la carte d'identité, ou une photocopie du passeport pour les étudiants étrangers.
- les relevés de notes des deux dernières années en cours (des trois dernières en cas de redoublement).
- une photocopie de vos diplômes.
- le règlement des frais de traitement du dossier (voir [fiche tarif](#)).

Certaines pièces sont facultatives :

Lettres d'appréciation de vos professeurs ou de relations professionnelles, dossier comprenant vos réalisations techniques (sites, animations, etc) et/ou graphiques (dessins, images, etc).

L'entretien d'admission

L'entretien est la phase essentielle de la procédure de recrutement pour une intégration en cycle supérieur ([Axe « Manager de la Communication »](#), [Axe « Réalisateur Numérique 3D »](#), [Axe « Réalisateur Numérique Jeux Vidéo »](#), [Axe « Manager de la création »](#), [Axe « Expert Web »](#)).

Il a pour objectif de cerner la motivation, la personnalité, le projet professionnel du candidat.

Le candidat est reçu seul, face à un jury d'admission. L'étudiant y défend son dossier de candidature et répond librement aux questions des membres du jury. A l'issue de la période des entretiens, le candidat reçoit un courrier notifiant soit son admission, soit le rejet de sa candidature.

Le nombre des places disponibles étant limité, le candidat peut être également placé en

liste d'attente. Dans ce dernier cas, l'IIM peut demander au candidat de participer à un entretien complémentaire.

Confirmation et admission définitive :

Dès réception du courrier de confirmation de votre admission, le candidat doit nous retourner sous un délai de 15 jours maximum un dossier complet comportant un bulletin d'engagement d'inscription, un acompte sur les frais de scolarité, ainsi que les documents relatifs à la sécurité sociale. L'admission est alors définitive.

L'intégration à l'IIM :

Un courrier vous sera adressé pour vous informer de la date de rentrée. Celle-ci se déroule généralement à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre en fonction du calendrier pédagogique.

Désistement :

Le désistement pour convenance personnelle, entraîne l'abandon de toute prérogative relative au remboursement des droits d'inscription. En revanche, l'échec au Baccalauréat autorise la totalité du remboursement (hors frais de dossier) sur présentation du relevé de notes.

[Télécharger la plaquette et le dossier d'inscription en cycle supérieur](#)